



INSTITUT DE FORMATION DE MANIPULATEURS EN ELECTORADIOLOGIE MEDICALE

5 avenue Esquirol – 69424 LYON Cedex 03

Tél. 04.72.11.67.00 ou 04.72.11.67.48

Mail : if.mem@chu-lyon.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION ETUDIANT

Félicitations !

Votre dossier a été sélectionné pour intégrer notre Institut de Formation.

Pour finaliser votre inscription, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce dossier complété :

- par mail sous 1 mois au plus tard,
- Et par courrier d'ici la rentrée.

Au-delà de ce délai, vous vous exposez au risque de perdre votre place.



INSTITUT DE FORMATION DE MANIPULATEURS EN ELECTORADIOLOGIE MEDICALE

5 avenue Esquirol – 69424 LYON Cedex 03

Tél. 04.72.11.67.00 ou 04.72.11.67.48

Mail : if.mem@chu-lyon.fr

A FAIRE REMPLIR PAR UN MEDECIN AGREE les 2 pages suivantes
(Cf. [liste sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de votre région](#))

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE (1/2)

Article 11, arrêté du 17 janvier 2020 - L'admission définitive est subordonnée :
1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical **émanant d'un médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine. Pour les candidats à l'entrée dans les instituts de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale, ce certificat mentionne que la numération globulaire et la formule sanguine sont normales et atteste notamment de l'absence de contre-indication à l'utilisation d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM).

Je soussigné(e), Docteur, Médecin AGREE (Inscrit sur la liste des médecins agréés de la région)

Atteste que

Mme Mr. Nom patronymique :

Nom marital :

Prénom :

Demeurant :

- n'est atteint(e) d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession de Manipulateur(trice) d'Electroradiologie Médicale.

- présente une numération globulaire et une formule sanguine normales.

- ne présente pas de contre-indication à l'utilisation d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) notamment les dispositifs de stimulation cardiaque (voir fiche indicative page suivante)

Fiche indicative permettant de vérifier l'absence de contre-indications à l'utilisation d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) (2/2)

Nom **Prénom de l'étudiant(e)** **Date naissance** / /

Le non-respect des contre-indications peut porter gravement atteinte à la santé de l'étudiant(e) et engager son pronostic vital.

- L'étudiant(e) a-t-il été opéré ? OUI Année : NON

Organe :

- L'étudiant(e) est-il porteur de :

➤ PACE MAKER OUI NON

➤ ECLATS METALLIQUES OUI NON

Si oui, préciser la nature (limaille de fer, soudure, balle, épingle) :

et le siège (orbite ...) :

En cas de doutes, faire pratiquer un cliché radiologique

➤ VALVE CARDIAQUE (avec métal) OUI NON

➤ CLIPS VASCULAIRES OUI NON

➤ FIL METALLIQUE DE SUTURE OUI Siège : NON

➤ AGRAFE DE SUTURE OUI Siège : NON

➤ FILTRES VASCULAIRES OUI Type : NON

➤ MATERIEL D'OSTEOSYNTHESE OUI Type : NON

Siège :

➤ PROTHESE ARTICULAIRE (avec métal) OUI NON

➤ IMPLANT AUDITIF OUI NON

➤ VALVE DE DERIVATION DU L.C.R. OUI NON

➤ PATCH, DIFFUSEUR de médicaments OUI NON

(préciser) :

Date :

Cachet du Médecin

Signature

LE JOUR DE LA RENTREE est le Lundi 2 septembre 2024 à 8h00

DOCUMENTS A APPORTER LE JOUR DE LA RENTREE :

- Votre diplôme du Baccalauréat original
- ou l'original de votre relevé de notes du Baccalauréat (si vous n'êtes pas encore en possession du diplôme).

Si vous ne les aviez pas encore envoyés par mail ou courrier :

- Le certificat médical d'aptitude
Attention ! ce document est **obligatoire pour l'admission en formation** et doit être fourni au **plus tard le jour de la rentrée.**
- L'attestation médicale de vaccinations et immunisation
- Le justificatif de paiement ou d'exonération de la CVEC (à télécharger sur le site du CROUS).
cvec.etudiant.gouv.fr

REGLEMENTS A EFFECTUER LE JOUR DE LA RENTREE :

- 433€ par carte bleue, virement ou chèque (ordre : Régie IFCS Secteur Est).
Pour information, cette somme comprend la participation aux frais de fonctionnement de l'Institut (139€), les frais de dossier d'inscription de l'Institut (124 €) ainsi que l'inscription Universitaire (170 €)

Si vous êtes boursier.e, une partie de cette somme vous sera restituée par la Région lors du premier versement de votre Bourse.

A très bientôt !